

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-49

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 46
Votants : 51

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey-Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	

Procès-verbal de réception en préfecture
N° : 200040350-20230406-D-2023-49-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anais
Belley	DEMENTHON Charlotte
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Belley	ROZIER Marie Christine
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick

réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-49-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Le rapporteur expose :

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation de monsieur Serge BAL en tant que secrétaire de séance.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-49-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-50

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Informations sur les décisions prises entre le 08 et le 29 mars 2023

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Chaignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-50-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick

réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-50-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Le rapporteur expose

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° D-2022-90 du conseil communautaire en date du 13 octobre 2022 par laquelle a été consentie sous certaines conditions, la délégation ;

1) À la présidente, pour :

- Décider d'une admission en non-valeur
- Décider de la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, ainsi que la fixation des taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs dans la limite des taux maximum en vigueur prévus par arrêté ministériel
- Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider de la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités, et le cas échéant, la résiliation des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Décider des permissions de voirie
- Prendre toute décision pour le règlement amiable des conflits et l'approbation des protocoles transactionnels, dont l'incidence financière pour la communauté n'excède pas 20 000 € toutes charges incluses, hors frais d'avocats
- Décider du choix des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- Agir ou défendre en justice, au nom de la Communauté, devant toutes les juridictions
- Signer toutes conventions (et leurs avenants) engageant la CCBS, dont l'objet est en lien avec ses statuts, sans échange financier ou ayant un échange financier compris dans la limite de 5000 € TTC

2) Au Bureau exécutif, pour :

- Autoriser les demandes de subventions et de participations auprès de l'Etat, de collectivités territoriales ou d'organismes divers pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement de projets communautaires, et approuver les plans de financement correspondant en conformité avec les autorisations budgétaires
- Décider de l'adhésion de la CCBS à tous organismes (hors établissements publics) présentant un intérêt pour la communauté
- Décider de la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite de 800 000,00 € et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que la prise des décisions mentionnées au « III » de l'article L. 1618-2 (qui concernent les lignes de trésorerie) et au « a » de l'article L. 2221-5-1 du Code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires
- Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la CCBS qui n'ont pas un caractère fiscal
- Modifier et supprimer des postes d'agents permanents prévues au budget communautaire, ainsi que les mises à jour correspondantes du tableau des effectifs
- Donner un avis sur les procédures d'élaboration et/ou de mises à jour des documents d'urbanisme communaux des communes membres
- Donner un avis sur les opérations foncières ou d'aménagement soumises à compatibilité avec le SCOT (articles L. 142-1-7 et R. 142-1 du code de l'urbanisme)
- Donner un avis sur les procédures d'élaboration et/ou de mises à jour des documents d'urbanisme limitrophes du territoire (SCOT, PLUi etc. voisins)
- Décider la passation des baux, la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Décider des besoins de biens immobiliers, à l'amiable ou par expropriation, de la CCBS dont la valeur est inférieure à 5 000 € HT
- Approuver et signer les dossiers de demande d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation ou à la modification d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un aménagement communautaire

Accuse de réception en préfecture

001-200040350-20230406-D-2023-50-DE

Date de transmission : 13/04/2023

Date de réception préfecture : 13/04/2023



Communauté de communes Buguey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugueysud.com

www.cbugueysud.com

- Approuver, modifier et abroger les règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception du règlement intérieur du conseil communautaire
- Décider de la délivrance de mandats spéciaux pour les élus
- Signer toutes conventions (et de leurs avenants) engageant la CCBS, dont l'objet est en lien avec ses statuts, sans échange financier ou ayant un échange financier compris entre 5001 € et 25 000 € TTC.

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, madame la présidente doit informer le conseil communautaire, à chaque séance, des décisions prises dans le cadre des délégations qui ont été consenties ;

Il est rendu compte des décisions suivantes :

- **Marchés publics, accords-cadres et avenants :**

Marché/ Avenant	Date	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
2023-0000000015-00	10/03	Travaux de construction d'une station d'épuration - Commune de St Martin de Bavel	Groupement DUMAS TP/ATELIER REEB/01 POMPAGE 01300 Chazey-Bons	6 643,75 €	2023-92
2023-044-EAU	08/03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP de St Benoît	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	2 250,00 €	2023-93
2023-0000000016-00	10/03	Marché de service pour l'exploitation du service public d'eau potable Commune de Haut Valromey	SODEVAL 01260 Arvière en Valromey	82 271,98 €	2023-104
2020-03	13/03	Résiliation du marché de Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)	SOGEDO 01300 Virignin		2023-105
2023-0000000017-00	14/03	Travaux de reconstruction de la station d'épuration du Petit et Grand Abergement et des Plans d'Hotonnes - Commune de Haut Valromey	Groupement SYNTEA/VINCENT TP 69630 Chaponost	120 241,45 €	2023-106
2023-0000000018-00	14/03	Travaux pour le renouvellement et dimensionnement du collecteur EU entre la route des Ecassaz et l'Avenue Vulliod - Commune de BELLEY	FONTAINE TP 732170 Yenne	151 501,59 €	2023-108
2023-0000000019-00	17/03	Mission d'audit, de conseil et d'assistance pour la préparation et la passation des marchés d'assurances à la CCBS	SIGMA RISK 01330 Villars les Dombes	3 400,00 €	2023-114
2023-0000000020-00	23/03	Travaux électriques sur la station de pompage d'eau potable sur le site de Pugieu - Commune de Chazey-Bons	Ain'Tension Electricité 01350 Cressin Rochefort	61 244,86 €	2023-119
2022-0000000100-00	27/03	Avenant N°1 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD de l'hôpital de Belley en vue de l'aménagement du futur siège de la CCBS	GPT Atelier des Vergers 42000 St Etienne (mandataire)	5 329,80 €	2023-131
2023-0000000021-00	27/03	Fourniture et pose d'une aire de jeux au lac de Virieu le Grand	Algoa 74490 Saint Jeoire	45 180,00 €	2023-132
2023-051-BATI	27/03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché pour une mission d'étude et de programmation pour la réhabilitation/reconstruction d'une piscine intercommunale	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	2 250,00 €	2023-133



- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle Environnement et Technique				
10/03	Réparation de la vanne du ballon d'eau chaude à la piscine	1 032,00 €	Franck Cortinovis 01300 Belley	2023-100
10/03	Accessoires pour mobilier (étagères...) pour l'office de tourisme	1 278,00 €	MBR 01300 Belley	2023-101
10/03	Installation d'une sirène étanche dans le bassin de la piscine	1 788,00 €	ATME Deschamps 01300 Belley	2023-102
10/03	Campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles	13 197,00 €	Inddigo 73000 Chambéry	2023-103
14/03	Table de pique-nique Actipole	2 658,05 €	Sotrabois 73800 Myans	2023-107
15/03	Campagnes d'émissions diffuses sur l'ex décharge des Erruts	2 424,00 €	Socotec Environnement 69003 Lyon	2023-109
15/03	Mission d'accompagnement PAAT	8 190,00 €	Adabio 01250 Ceyzériat	2023-110
15/03	Location chariot élévateur télescopique à l'occasion du Tour de France	2 100,00 €	Meca-TP 01300 Virignin	2023-111
15/03	Diagnostic amiante avant travaux pour le projet de requalification du site de Glandieu	7 800,00 €	Juritec 69390 Charly	2023-112
15/03	Signalétique des maisons médicales de Culoz-Béon et Virieu le Grand	1 316,16 €	6ème Sens 01300 Belley	2023-113
27/03	Remplacement de l'alimentation de l'alarme incendie du Boulodrome	1 494,00 €	Algitel 73170 Yenne	2023-116
23/03	Entretien espaces verts pôle d'échanges multimodal Culoz-Béon	7 260,00 €	Jean Pierre Lacroix Paysagiste 01350 Culoz-Béon	2023-118
23/03	Entretien espaces verts PA des Fours	6 348,00 €	Jean Pierre Lacroix Paysagiste 01350 Culoz-Béon	2023-134
27/03	Installation électrique à l'aire de grand passage des gens du voyage	9 714,00 €	Chantelec 42380 Périgneux	2023-122
27/03	Animation sur la prévention des déchets auprès des écoles élémentaires	6 900,00 €	France Nature Environnement 01000 Bourg en Bresse	2023-123
27/03	Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques de la CCBS	7 955,59 €	ATME Deschamps 01300 Belley	2023-124
27/03	Location de barrières pour le passage du Tour de France 2023	6 816,00 €	TMF Location 69440 Taluyers	2023-125
SI				
23/03	Renouvellement serveur PRA	14 772,00 €	Megao 26000 Valence	2023-120
27/03	Assistance maintenance logiciel gestion de caisse pour la piscine	1 252,54 €	Elisath 54850 Messein	2023-121

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Prend acte des conclusions de marchés publics, accords-cadres, avenants et décisions listées ci-dessus.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de Communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-51

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-51-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric	
La Burbanche	MARIÉ Patrick	

réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-51-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023



Le rapporteur expose :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte oblige les communautés de communes de plus de 20 000 habitants à réaliser un plan climat air énergie territorial (PCAET) dans le but d'atteindre les objectifs fixés dans la loi à horizon 2030.

En 2019, la CCBS s'est engagée dans cette démarche avec pour ambition la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation, il est aujourd'hui proposé d'approuver le Plan Climat-Air-Energie Territorial 2023-2029 qui tient compte des avis reçus et qui comprend les pièces suivantes :

- Le rapport de diagnostic,
- La stratégie territoriale,
- Un programme d'actions,
- Le rapport sur les incidences environnementales.

Le PCAET présenté est un programme en 7 axes et composé de 16 actions en lien avec l'axe 2 (« préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire ») du projet de territoire de la CCBS :

- Adaptation au changement climatique,
- Agriculture,
- Energies renouvelables et réseaux,
- Gestion des déchets,
- Mobilités,
- Habitat/résidentiel,
- Tertiaire.

Le plan d'action de la CCBS analysé au travers de l'évaluation environnementale confirme son adéquation avec les objectifs nationaux.

Le PCAET, après son approbation, sera soumis à l'avis des services de l'Etat, de la préfecture de Région et de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) (6 mois) et à l'issue sera mis en ligne à destination du public (1 mois). Après ces deux étapes le conseil communautaire votera la mouture finale du PCAET. (Décembre 2023).

Au regard des documents annexés, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet PCAET proposé.

VU l'exposé du rapporteur, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de plan climat air énergie territorial 2019-2023,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution

La présidente,
Pauline GODET



Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-51-DE
Date de réception : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme **Communes Bugey-Sud**



34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-52

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou le besoin des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8 2° du CGFP- Un poste de maitre-nageur à temps non complet 10h/35h

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	



Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anais
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 2 ;
Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Ce poste de maitre-nageur à temps non complet, soit un de 10h/35h a été créé par délibération n° D-2022-151 du 15 décembre 2022. A l'issue de l'analyse des candidatures reçues, il n'y avait aucune candidature de fonctionnaire répondant aux compétences attendues et décrites dans la publication du profil de poste. Cependant, une candidate contractuelle titulaire du diplôme de BPJEPS-brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, détenait ces compétences.

Par conséquent, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent a justifié que son niveau scolaire par la possession d'un ou des diplômes ainsi que les conditions d'expérience professionnelle correspondent au poste de maitre-nageur. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit éducateur territorial des APS - 8echelon. Elle sera employée à temps non complet soit 10h/35h, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023. Cette durée pourra être renouvelée jusqu'à une durée maximum de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Autorise** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'éducateur territorial des APS, échelon 8, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions suivantes :
 - encadrer l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes,
 - assurer la surveillance et la bonne tenue des équipements,
 - veiller à la sécurité des participants et du public.
- **Valide** qu'elle sera employée à temps non complet 10h/35h, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023,
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023,
- **Autorise** madame la présidente à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com

www.cbugeysud.com



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-53

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou le besoin des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Article L332-8 2° du CGFP- Un poste de maitre-nageur à temps non complet 15h/35h

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	



Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anais
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-8 2 ;
Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Ce poste de maitre-nageur à temps non complet, soit un de 15h/35h a été créé par délibération n° D-2022-151 du 15 décembre 2022. A l'issue de l'analyse des candidatures reçues, il n'y avait aucune candidature de fonctionnaire répondant aux compétences attendues et décrites dans la publication du profil de poste. Cependant, une candidate contractuelle titulaire du diplôme de BPJEPS-brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, détenait ces compétences.

Par conséquent, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent a justifié que son niveau scolaire par la possession d'un ou des diplômes ainsi que les conditions d'expérience professionnelle correspondent au poste de maitre-nageur. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit éducateur territorial des APS - 7echelon. Elle sera employée à temps non complet soit 15h/35h, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023. Cette durée pourra être renouvelée jusqu'à une durée maximum de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Autorise** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'éducateur territorial des APS, échelon 7, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions suivantes :
 - encadrer l'exercice d'activités sportives ou de plein air par des groupes d'enfants, d'adolescents et d'adultes,
 - assurer la surveillance et la bonne tenue des équipements,
 - veiller à la sécurité des participants et du public.
- **Valide** qu'elle sera employée à temps non complet 15h/35h, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2023,
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023,
- **Autorise** madame la présidente à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com

www.ccbugeysud.com



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-54

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 SIE Andert Condon Pugieu

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Andert Condon Pugieu ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Andert Condon Pugieu ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du SIE Andert Condon Pugieu dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-54-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-55

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 SIE Flaxieu Pollieu

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Flaxieu Pollieu ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Flaxieu Pollieu ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du SIE Flaxieu Pollieu dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-56

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 SIE Massignieu Nattages Parves

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Massignieu Nattages Parves ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Massignieu Nattages Parves ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du SIE Massignieu Nattages Parves dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-57

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 SIE du Bas Bugey

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE du Bas Bugey ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE du Bas Bugey ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du SIE du Bas Bugey dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-57-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-58

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 SIE Cheignieu Balme Rossillon

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	IMBERT Régis	Suppléant Pascal REVERT

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-58-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Cheignieu Balme Rossillon ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau & Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Cheignieu Balme Rossillon ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du SIE Cheignieu Balme Rossillon dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-58-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-59

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 SIE du Bas Valromeys

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromeys	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromeys	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-59-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE du Bas Valromey ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE du Bas Valromey ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du SIE du Bas Valromey dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-59-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-60

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget principal

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-60-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget principal ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-61

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe gestion des déchets

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-61-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe gestion des déchets ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe gestion des déchets dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-62

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe GEMAPI

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-62-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe GEMAPI ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2022 ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSTATE une différence de report du résultat de fonctionnement d'un montant de 35.63 € entre le compte administratif et le compte de gestion de la Trésorerie.

En effet, l'écart provient de la reprise de l'excédent de fonctionnement par la CCBS à la suite de la dissolution de l'association syndicale d'endiguement du Séran (Délibération D-2022-96 du 13/10/2022). La régularisation comptable sera effectuée par la Trésorerie courant de l'exercice 2023.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-63

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe SPANC

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-63-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe SPANC ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-64

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe des maisons médicales

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-64-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Maisons Médicales ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Maisons Médicales dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-65

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe Camping Site du lac

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-65-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Camping Site du lac ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Camping Site du lac dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-66

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe Port de plaisance

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-66-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Port de plaisance ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Port de plaisance dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-67

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023**Secrétaire de séance** : Serge BAL**OBJET** : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe ADS**Présents** :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-67-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ADS ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe ADS dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-68

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe Actipôle

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-68-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Actipôle ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe Actipôle dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-69

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe AR Orofusion

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-69-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe AR Orofusion ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe AR Orofusion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-70

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe AR La Buissière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-70-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe AR La Buissière ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe AR La Buissière dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-71

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe AR Ousson Nord

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-71-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



VU le budget annexe AR Ousson Nord ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe AR Ousson Nord dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-72

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe ZAC La Picardière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-72-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZAC La Picardière ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe ZAC La Picardière dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-73

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe ZA en Sauvy

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-73-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZA en Sauvy ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe ZA en Sauvy dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-74

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023**Secrétaire de séance** : Serge BAL**OBJET** : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe ZA Pré du pont**Présents** :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-74-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rosillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZA Pré du pont ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe ZA Pré du pont dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-75

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 48
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du compte de gestion 2022 Budget annexe centre aquatique

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-75-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossilon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe centre aquatique ;

CONSIDERANT s'être assuré que monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion du budget annexe centre aquatique dressé pour l'exercice 2022 par monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax et visé conforme par l'ordonnateur,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-76

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 SIE Andert Condon Pugieu

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-76B-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Andert Condon Pugieu ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Andert Condon Pugieu ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération du conseil ;

SIE ANDERT CONDON PUGIEU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		29 255,71 €	23 959,61 €			29 255,71 €
Opérations de l'exercice	23 670,24 €	14 942,51 €	17 647,11 €	37 960,63 €	41 317,35 €	52 903,14 €
TOTAUX	23 670,24 €	44 198,22 €	41 606,72 €	37 960,63 €	41 317,35 €	82 158,85 €
Résultats de clôture		20 527,98 €	3 646,09 €			
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	23 670,24 €	44 198,22 €	41 606,72 €	37 960,63 €	41 317,35 €	82 158,85 €
RESULTATS DEFINITIFS		20 527,98 €	3 646,09 €			16 881,89 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du SIE Andert Condon Pugieu tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours administratif peut être introduit devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-77

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 SIE Flaxieu Pollieu

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-77-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Flaxieu Pollieu ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Flaxieu Pollieu ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération du conseil ;

SIE FLAXIEU POLLIEU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 783,27 €		10 358,43 €		12 141,70 €
Opérations de l'exercice	15 518,12 €	22 333,50 €	12 413,00 €	6 155,00 €	27 931,12 €	28 488,50 €
TOTAUX	15 518,12 €	24 116,77 €	12 413,00 €	16 513,43 €	27 931,12 €	40 630,20 €
Résultats de clôture		8 598,65 €		4 100,43 €		12 699,08 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 518,12 €	24 116,77 €	12 413,00 €	16 513,43 €	27 931,12 €	40 630,20 €
RESULTATS DEFINITIFS		8 598,65 €		4 100,43 €		12 699,08 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du SIE Flaxieu Pollieu tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-78

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 SIE Massignieu Parves Nattages

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-78-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Massignieu Parves Nattages ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Massignieu Parves Nattages ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération du conseil ;

SIE MASSIGNIEU NATTAGES PARVES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		253 191,61 €	168 795,34 €			253 191,61 €
Opérations de l'exercice	319 442,86 €	205 544,23 €	618 254,94 €	847 264,25 €	937 697,80 €	1 052 808,48 €
TOTAUX	319 442,86 €	458 735,84 €	787 050,28 €	847 264,25 €	937 697,80 €	1 306 000,09 €
Résultats de clôture		139 292,98 €		60 213,97 €		
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	319 442,86 €	458 735,84 €	787 050,28 €	847 264,25 €	937 697,80 €	1 306 000,09 €
RESULTATS DEFINITIFS		139 292,98 €		60 213,97 €		199 506,95 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du SIE Massignieu Parves nattages, tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-78-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-79

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 SIE du Bas Bugey

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-79-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE du Bas Bugey ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE du Bas Bugey ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération du conseil ;

SIE BAS BUGEY

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 390,94 €		68,73 €		5 459,67 €
Opérations de l'exercice	20 405,41 €	19 791,50 €	0,00 €	223,33 €	20 405,41 €	20 014,83 €
TOTAUX	20 405,41 €	25 182,44 €	0,00 €	292,06 €	20 405,41 €	25 474,50 €
Résultats de clôture		4 777,03 €		292,06 €		5 069,09 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	20 405,41 €	25 182,44 €	0,00 €	292,06 €	20 405,41 €	25 474,50 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 777,03 €		292,06 €		5 069,09 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du SIE du Bas Bugey tel que présenté,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-80

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 SIE Cheignieu Balme Rossillon

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-80-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE Cheignieu Balme Rossillon ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE Cheignieu Balme Rossillon ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération du conseil ;

SIE CHEIGNIEU BALME ROSSILLON

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		28 197,43 €		55 608,94 €		83 806,37 €
Opérations de l'exercice	19 055,73 €	13 810,00 €	9 166,73 €	8 201,25 €	28 222,46 €	22 011,25 €
TOTAUX	19 055,73 €	42 007,43 €	9 166,73 €	63 810,19 €	28 222,46 €	105 817,62 €
Résultats de clôture		22 951,70 €		54 643,46 €		77 595,16 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	19 055,73 €	42 007,43 €	9 166,73 €	63 810,19 €	28 222,46 €	105 817,62 €
RESULTATS DEFINITIFS		22 951,70 €		54 643,46 €		77 595,16 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du SIE Cheignieu Balme Rossillon tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

*délai
levant*

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-81

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 SIE du Bas Valromey

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-81-BF
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget du SIE du Bas Valromey ;

VU l'arrêté préfectoral du 09 Mai 2022 fixant les statuts en vigueur de la CCBS notamment l'exercice des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la dissolution du SIE du Bas Valromey ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion dont l'approbation a fait l'objet d'une précédente délibération du conseil ;

SIE BAS VALROMEY

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 138 761,51 €		239 255,17 €		1 378 016,68 €
Opérations de l'exercice	400 030,10 €	293 524,48 €	350 044,40 €	148 160,45 €	750 074,50 €	441 684,93 €
TOTAUX	400 030,10 €	1 432 285,99 €	350 044,40 €	387 415,62 €	750 074,50 €	1 819 701,61 €
Résultats de clôture		1 032 255,89 €		37 371,22 €		1 069 627,11 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	400 030,10 €	1 432 285,99 €	350 044,40 €	387 415,62 €	750 074,50 €	1 819 701,61 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 032 255,89 €		37 371,22 €		1 069 627,11 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du SIE du Bas Valromey tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Buguey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugueysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-81-BF
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

53 Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-82

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget principal

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-82-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

600-BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	1 454 946,00 €	1 939 424,10 €	- €	1 939 424,10 €	1 454 946,00 €
Opérations de l'exercice	15 698 094,90 €	16 945 153,70 €	4 375 976,12 €	5 002 582,97 €	20 074 071,02 €	21 947 736,67 €
TOTAUX	15 698 094,90 €	18 400 099,70 €	6 315 400,22 €	5 002 582,97 €	22 013 495,12 €	23 402 682,67 €
Résultats de clôture	- €	2 702 004,80 €	1 312 817,25 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	800 579,77 €	987 485,40 €	800 579,77 €	987 485,40 €
TOTAUX CUMULES	15 698 094,90 €	18 400 099,70 €	7 115 979,99 €	5 990 068,37 €	22 814 074,89 €	24 390 168,07 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 702 004,80 €	1 125 911,62 €			1 576 093,18 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2022 du budget principal tel que présenté ci-après ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-83

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe gestion déchets

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-83-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Budget annexe gestion des déchets et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

613-BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 055 190,47 €	145 444,95 €		0,00 €	909 745,52 €
Opérations de l'exercice	4 613 228,04 €	4 897 513,55 €	310 834,14 €	537 900,80 €	4 924 062,18 €	5 435 414,35 €
TOTAUX	4 613 228,04 €	5 952 704,02 €	456 279,09 €	537 900,80 €	4 924 062,18 €	6 345 159,87 €
Résultats de clôture		1 339 475,98 €	81 621,71 €			1 257 854,27 €
Reste à réaliser			141 507,60 €	0,00 €	141 507,60 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	4 613 228,04 €	5 952 704,02 €	597 786,69 €	537 900,80 €	5 065 569,78 €	6 345 159,87 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 339 475,98 €	59 885,89 €			1 279 590,09 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe gestion des déchets tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-84

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Gemapi

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-84-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe GEMAPI et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSTATANT une différence entre le compte administratif et le compte de gestion comme précisé dans la délibération d'approbation du compte de gestion du même budget ;

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion établi par le service de gestion comptable sont ceux qui font foi ;

CONSIDERANT que le tableau, ci-dessous, présente les résultats conformes ;

615-BUDGET ANNEXE GEMAPI

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	7 528,88 €	0,00 €	205 076,91 €		0,00 €	212 605,79 €
Opérations de l'exercice	410 210,11 €	505 594,00 €	483 331,04 €	579 684,04 €	893 541,15 €	1 085 278,04 €
TOTAUX	417 738,99 €	505 594,00 €	688 407,95 €	579 684,04 €	893 541,15 €	1 297 883,83 €
Résultats de clôture		87 855,01 €	108 723,91 €		20 868,90 €	
Reste à réaliser			527 447,28 €	514 749,76 €	527 447,28 €	514 749,76 €
TOTAUX CUMULES	417 738,99 €	505 594,00 €	1 215 855,23 €	1 094 433,80 €	1 420 988,43 €	1 812 633,59 €
RESULTATS DEFINITIFS		87 855,01 €	121 421,43 €		33 566,42 €	

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe GEMAPI tel que présenté avec les résultats en conformité avec ceux du service de gestion comptable ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-85

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe SPANC

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-85-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe SPANC et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

611-BUDGET ANNEXE SPANC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	39 620,30 €	- €	- €	2 166,87 €	39 620,30 €	2 166,87 €
Opérations de l'exercice	82 693,41 €	71 850,00 €	86 579,92 €	27 311,60 €	169 273,33 €	99 161,60 €
TOTAUX	122 313,71 €	71 850,00 €	86 579,92 €	29 478,47 €	208 893,63 €	101 328,47 €
Résultats de clôture	50 463,71 €	- €	57 101,45 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	29 378,24 €	86 967,38 €	29 378,24 €	86 967,38 €
TOTAUX CUMULES	122 313,71 €	71 850,00 €	115 958,16 €	116 445,85 €	238 271,87 €	188 295,85 €
RESULTATS DEFINITIFS	50 463,71 €			487,69 €	49 976,02 €	

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-86

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Maisons médicales

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-86-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Maisons médicales et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

609-BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	25,10 €	56 929,06 €	- €	56 929,06 €	25,10 €
Opérations de l'exercice	178 914,71 €	179 948,35 €	122 386,81 €	182 269,06 €	301 301,52 €	362 217,41 €
TOTAUX	178 914,71 €	179 973,45 €	179 315,87 €	182 269,06 €	358 230,58 €	362 242,51 €
Résultats de clôture	- €	1 058,74 €	- €	2 953,19 €		
Reste à réaliser	- €		2 343,00 €	- €	2 343,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	178 914,71 €	179 973,45 €	181 658,87 €	182 269,06 €	360 573,58 €	362 242,51 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 058,74 €		610,19 €		1 668,93 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Maisons médicales tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-87

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Camping site du lac

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-87-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Camping site du lac et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

608-BUDGET ANNEXE CAMPING SITE DU LAC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	15,12 €	2 867,58 €	- €	2 867,58 €	15,12 €
Opérations de l'exercice	75 193,39 €	38 070,12 €	535,74 €	53 657,16 €	75 729,13 €	91 727,28 €
TOTAUX	75 193,39 €	38 085,24 €	3 403,32 €	53 657,16 €	78 596,71 €	91 742,40 €
Résultats de clôture	37 108,15 €	- €	- €	50 253,84 €		
Reste à réaliser	- €	- €	13 136,75 €	- €	13 136,75 €	- €
TOTAUX CUMULES	75 193,39 €	38 085,24 €	16 540,07 €	53 657,16 €	91 733,46 €	91 742,40 €
RESULTATS DEFINITIFS	37 108,15 €			37 117,09 €		8,94 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote du compte administratif ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Camping site du lac de Virieu-le-Grand tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-88

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Port de plaisance

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-88-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe port de plaisance et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

610-BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	415,35 €	48 195,29 €	- €	48 195,29 €	415,35 €
Opérations de l'exercice	92 018,16 €	188 349,68 €	57 774,57 €	56 114,12 €	149 792,73 €	244 463,80 €
TOTAUX	92 018,16 €	188 765,03 €	105 969,86 €	56 114,12 €	197 988,02 €	244 879,15 €
Résultats de clôture	- €	96 746,87 €	49 855,74 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	46 767,00 €	- €	46 767,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	92 018,16 €	188 765,03 €	152 736,86 €	56 114,12 €	244 755,02 €	244 879,15 €
RESULTATS DEFINITIFS		96 746,87 €	96 622,74 €			124,13 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Port de plaisance tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-89

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe ADS

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-89-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ADS et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

605-BUDGET ANNEXE ADS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	110 728,86 €	- €	8 015,19 €	- €	118 744,05 €
Opérations de l'exercice	254 684,23 €	343 080,00 €	- €	5 055,91 €	254 684,23 €	348 135,91 €
TOTAUX	254 684,23 €	453 808,86 €	- €	13 071,10 €	254 684,23 €	466 879,96 €
Résultats de clôture	- €	199 124,63 €	- €	13 071,10 €		
Reste à réaliser	- €	- €	2 600,00 €	- €	2 600,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	254 684,23 €	453 808,86 €	2 600,00 €	13 071,10 €	257 284,23 €	466 879,96 €
RESULTATS DEFINITIFS		199 124,63 €		10 471,10 €		209 595,73 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe ADS tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-90

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Actipôle

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-90-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Actipôle et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

612-BUDGET ANNEXE ACTIPOLE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	200 559,85 €	5 483,98 €	- €	5 483,98 €	200 559,85 €
Opérations de l'exercice	293 024,55 €	175 670,05 €	150 991,50 €	150 245,91 €	444 016,05 €	325 915,96 €
TOTAUX	293 024,55 €	376 229,90 €	156 475,48 €	150 245,91 €	449 500,03 €	526 475,81 €
Résultats de clôture	- €	83 205,35 €	6 229,57 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	1 450,00 €	- €	1 450,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	293 024,55 €	376 229,90 €	157 925,48 €	150 245,91 €	450 950,03 €	526 475,81 €
RESULTATS DEFINITIFS		83 205,35 €	7 679,57 €			75 525,78 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Actipôle tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-91

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Orofusion

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-91-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Orofusion et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

606-BUDGET ANNEXE AR OROFUSION

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	5 027,44 €	- €	30 465,00 €	- €	35 492,44 €
Opérations de l'exercice	50 426,04 €	50 568,56 €	8 664,00 €	39 129,00 €	59 090,04 €	89 697,56 €
TOTAUX	50 426,04 €	55 596,00 €	8 664,00 €	69 594,00 €	59 090,04 €	125 190,00 €
Résultats de clôture	- €	5 169,96 €	- €	60 930,00 €		66 099,96 €
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	50 426,04 €	55 596,00 €	8 664,00 €	69 594,00 €	59 090,04 €	125 190,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 169,96 €		60 930,00 €		66 099,96 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Orofusion tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-91-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-92

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe AR la Bussière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-92-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe atelier relais la Bussière et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

614-BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LA BUSSIÈRE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	35,14 €	- €	102 108,75 €	- €	102 143,89 €
Opérations de l'exercice	8 846,00 €	8 846,00 €	- €	42 000,00 €	8 846,00 €	50 846,00 €
TOTAUX	8 846,00 €	8 881,14 €	- €	144 108,75 €	8 846,00 €	152 989,89 €
Résultats de clôture	- €	35,14 €	- €	144 108,75 €		
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	8 846,00 €	8 881,14 €	- €	144 108,75 €	8 846,00 €	152 989,89 €
RESULTATS DEFINITIFS		35,14 €		144 108,75 €		144 143,89 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Atelier-relais La Bussière tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-93

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe Atelier-relais Ousson Nord

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-93-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Atelier relais Ousson Nord et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

607-BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS OUSSON NORD

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		52 777,50 €		4 713,76 €		57 491,26 €
Opérations de l'exercice	78 895,35 €	94 994,08 €	68 933,49 €	67 236,00 €	147 828,84 €	162 230,08 €
TOTAUX	78 895,35 €	147 771,58 €	68 933,49 €	71 949,76 €	147 828,84 €	219 721,34 €
Résultats de clôture		68 876,23 €		3 016,27 €		
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	78 895,35 €	147 771,58 €	68 933,49 €	71 949,76 €	147 828,84 €	219 721,34 €
RESULTATS DEFINITIFS		68 876,23 €		3 016,27 €		71 892,50 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe Atelier-relais Ousson Nord tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-93-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-94

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe ZAC de la Picardière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-94-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZAC de la Picardière et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

604-BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PICARDIERE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	4 074,11 €	- €	4 074,11 €	- €
Opérations de l'exercice	1 052 785,35 €	1 052 785,35 €	1 048 711,24 €	1 052 785,35 €	2 101 496,59 €	2 105 570,70 €
TOTAUX	1 052 785,35 €	2 105 570,70 €	2 105 570,70 €			
Résultats de clôture	- €	- €	- €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	1 052 785,35 €	2 105 570,70 €	2 105 570,70 €			
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €		- €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe ZAC de la Picardière tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-95

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe ZA en Sauvy

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-95-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZA en Sauvy et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

601-BUDGET ANNEXE ZA EN SAUVY

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	48 594,36 €	48 594,36 €	22 710,80 €	22 710,80 €	71 305,16 €	71 305,16 €
TOTAUX	48 594,36 €	48 594,36 €	22 710,80 €	22 710,80 €	71 305,16 €	71 305,16 €
Résultats de clôture						
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	48 594,36 €	48 594,36 €	22 710,80 €	22 710,80 €	71 305,16 €	71 305,16 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €		- €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe ZA en Sauvy tel que présenté ci-après ;
- **Précise** que le budget annexe ZA en Sauvy a été clôturé au 31.12.2022 (délibération D-2022-97 du 13/10/2022) ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-96

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe ZA pré du pont

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-96-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-96-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZA pré du pont et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

603-BUDGET ANNEXE ZA PRE DU PONT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice					0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture						0,00 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe ZA pré du pont tel que présenté ci-après ;
- **Autorise** Madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-96-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-97

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Adoption du compte administratif 2022 Budget annexe centre aquatique

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-97-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe centre aquatique et les décisions modificatives de l'exercice 2022 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le tableau ci-dessous présente les résultats du compte administratif conformes à ceux du compte de gestion, dont l'examen a fait l'objet d'une précédente délibération soumise à ce conseil ;

616-BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	564 687,22 €	- €	7 515 550,56 €	- €	8 080 237,78 €
Opérations de l'exercice	100 695,80 €	- €	406 251,12 €	- €	506 946,92 €	- €
TOTAUX	100 695,80 €	564 687,22 €	406 251,12 €	7 515 550,56 €	506 946,92 €	8 080 237,78 €
Résultats de clôture	- €	463 991,42 €	- €	7 109 299,44 €		
Reste à réaliser	- €	- €	210 572,00 €	- €	210 572,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	100 695,80 €	564 687,22 €	616 823,12 €	7 515 550,56 €	717 518,92 €	8 080 237,78 €
RESULTATS DEFINITIFS		463 991,42 €		6 898 727,44 €		7 362 718,86 €

Après avoir entendu le rapport du président de séance, monsieur Pierre ROUX, vice-président en charge du budget, en remplacement de la présidente qui s'est retirée de la salle pour le vote des comptes administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif 2022 du budget annexe centre aquatique tel que présenté ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-98

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 54

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget SIE Andert Condon Pugieu

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-98-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget SIE Andert Condon Pugieu ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les résultats du compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe eau comme présenté ci-dessous :

SIE ANDERT CONDON PUGIEU			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	20 527,98 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	14 942,51 €	-23 670,24 €	-8 727,73 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			29 255,71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	-3 646,09 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	37 960,63 €	-17 647,11 €	20 313,52 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-23 959,61 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			-3 646,09 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			3 646,09 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			16 881,89 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-98-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-99

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 54

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2022 SIE Flaxieu Pollieu

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-99-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget SIE Flaxieu Pollieu ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe eau comme présenté ci-dessous :

SIE FLAXIEU POLLIEU			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	8 598,65 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	22 333,50 €	-15 518,12 €	6 815,38 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			1 783,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	4 100,43 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	6 155,00 €	-12 413,00 €	6 258,00 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			10 358,43 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	- €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			4 100,43 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			8 598,65 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-99-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-100

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget SIE Massignieu Nattages Parves

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-100-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget SIE Massignieu Nattages Parves ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe eau comme présenté ci-dessous :

SIE MASSIGNIEU NATTAGES PARVES			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	205 544,23 €	-319 442,86 €	-113 898,63 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			253 191,61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	60 213,97 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	847 264,25 €	-618 254,94 €	229 009,31 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-168 795,34 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			60 213,97 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			139 292,98 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-100-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-101

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget SIE Bas Bugey

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	IMBERT Régis	

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-101-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rosillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget SIE Bas Bugey ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe eau comme présenté ci-dessous :

SIE BAS - BUGEY			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	4 777,03 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	19 791,50 €	-20 405,41 €	-613,91 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			5 390,94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	292,06 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	223,33 €	0,00 €	223,33 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			68,73 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			292,06 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			4 777,03 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant l'administration dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-102

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget SIE Cheignieu la Balme Rossillon

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-102-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget SIE Cheignieu la Balme Rossillon ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe eau comme présenté ci-dessous :

SIE CHEIGNIEU LA BALME ROSSILLON			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	22 951,70 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	13 810,00 €	-19 055,73 €	-5 245,73 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			28 197,43 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	54 643,46 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	8 201,25 €	-9 166,73 €	-965,48 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			55 608,94 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			54 643,46 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			22 951,70 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-103

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget SIE Bas Valromey

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-103-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget SIE Bas Valromey ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget annexe eau comme présenté ci-dessous :

SIE BAS VALROMEY			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	1 032 255,89 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	293 524,48 €	-400 030,10 €	-106 505,62 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			1 138 761,51 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	37 371,22 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	148 160,45 €	-350 044,40 €	-201 883,95 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			239 255,17 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			37 371,22 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			1 032 255,89 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-103-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-104

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats budget principal

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-104-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget principal ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

600- BUDGET PRINCIPAL			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	2 702 004,80 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	16 945 153,70 €	-15 698 094,90 €	1 247 058,80 €
Excedent d'exploitation reporté (B=R002)			1 454 946,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	-1 312 817,25 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	5 002 582,97 €	-4 375 976,12 €	626 606,85 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-1 939 424,10 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	987 485,40 €	-800 579,77 €	186 905,63 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-1 125 911,62 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			1 125 911,62 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			1 576 093,18 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-104-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-105

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe gestion des déchets

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-105-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Gestion des déchets ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

613-GESTION DES DECHETS			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B		RECETTES	DEPENSES
			1 339 475,98 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	4 897 513,55 €	-4 613 228,04 €	284 285,51 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			1 055 190,47 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		RECETTES	DEPENSES
			81 621,71 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	537 900,80 €	-310 834,14 €	227 066,66 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-145 444,95 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	-141 507,60 €	-141 507,60 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-59 885,89 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			59 885,89 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			1 279 590,09 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-105-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-106

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe Gemapi

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-106-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Gemapi ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

615 - GEMAPI			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	87 855,01 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	505 594,00 €	-410 210,11 €	95 383,89 €
Déficit d'exploitation reporté (B=FD002)			-7 528,88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	-108 723,91 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	579 684,04 €	-483 331,04 €	96 353,00 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = D 001)			-205 076,91 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	514 749,76 €	-527 447,28 €	-12 697,52 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-121 421,43 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			87 855,01 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			- €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-106-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-107

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe SPANC

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-107-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Spanc ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

611-SPANC			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	71 850,00 €	-82 693,41 €	-10 843,41 €
Déficit d'exploitation reporté (B=D 002)			-39 620,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	27 311,60 €	-86 579,92 €	-59 268,32 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			2 166,87 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	86 967,38 €	-29 378,24 €	57 589,14 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			487,69 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			- €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-107-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-108

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe Maisons médicales

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-108-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Maisons médicales ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

609 - MAISONS MEDICALES			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	1 058,74 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	179 948,35 €	-178 914,71 €	1 033,64 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			25,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	2 953,19 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	182 269,06 €	-122 386,81 €	59 882,25 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-56 929,06 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	-2 343,00 €	-2 343,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			610,19 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			1 058,74 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-108-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-109

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe Camping site du lac

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-109-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Camping site du lac ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

608-CAMPING SITE DU LAC			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	38 070,12 €	-75 193,39 €	-37 123,27 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)	15,12 €		15,12 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D +	RECETTES	DEPENSES	50 253,84 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	53 657,16 €	-535,74 €	53 121,42 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)		-2 867,58 €	-2 867,58 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dép	0,00 €	-13 136,75 €	-13 136,75 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			37 117,09 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)			-37 108,15 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-110

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe Port de plaisance

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-110-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Port de plaisance ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

610 - PORT DE PLAISANCE			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B		RECETTES	DEPENSES
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses		188 349,68 €	-92 018,16 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			415,35 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		RECETTES	DEPENSES
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses		56 114,12 €	-57 774,57 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-48 195,29 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:		0,00 €	-46 767,00 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-96 622,74 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			96 622,74 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			124,13 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



Signature of Pauline Godet, President of the Communauté de Communes Bugey-Sud (Ain).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-110-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-111

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe ADS

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-111-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ADS ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

605 - ADS			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	199 124,63 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	343 080,00 €	-254 684,23 €	88 395,77 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			110 728,86 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	13 071,10 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	5 055,91 €	0,00 €	5 055,91 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			8 015,19 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	-2 600,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			10 471,10 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			199 124,63 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-111-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-112

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe ACTIPOLE

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-112-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe Actipôle ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

612-ACTIPOLE			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	83 205,35 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	175 670,05 €	-293 024,55 €	-117 354,50 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			200 559,85 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	-6 229,57 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	150 245,91 €	-150 991,50 €	-745,59 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-5 483,98 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	-1 450,00 €	-1 450,00 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-7 679,57 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			7 679,57 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			75 525,78 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-112-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-113

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe AR OROFUSION

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-113-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe AR OROFUSION ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

606-AR OROFUSION			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	5 169,96 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	50 568,56 €	-50 426,04 €	142,52 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			5 027,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	60 930,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	39 129,00 €	-8 664,00 €	30 465,00 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			30 465,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			60 930,00 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			5 169,96 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme

Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-113-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-114

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe AR La Bussière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-114-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe AR La Bussière ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

614-ATELIERS RELAIS LA BUSSIERE			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	35,14 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	8 846,00 €	-8 846,00 €	0,00 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			35,14 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	144 108,75 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			102 108,75 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			144 108,75 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			35,14 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-114-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-115

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe AR Ousson Nord

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-115-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe AR Ousson Nord ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

607-ATELIERS RELAIS Ousson nord			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	68 876,23 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	94 994,08 €	-78 895,35 €	16 098,73 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			52 777,50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	3 016,27 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	67 236,00 €	-68 933,49 €	-1 697,49 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			4 713,76 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			3 016,27 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			68 876,23 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-115-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-116

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe ZAC de la Picardière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-116-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZAC de la Picardière ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

604-ZAC LA PICARDIERE		RECETTES	DEPENSES	- €
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B				
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	1 052 785,35 €	-1 052 785,35 €		0,00 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)				0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E				0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	1 052 785,35 €	-1 048 711,24 €		4 074,11 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)				-4 074,11 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Deficit de financement de la section d'investissement (F + G)				0,00 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :				
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)				- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)				- €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-116-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-117

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe ZA pré du pont

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-117-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe ZA pré du pont ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

603-ZA PRE DU PONT			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	- €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E			
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	RECETTES	DEPENSES	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			0,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			0,00 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			- €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-117-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-118

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Affectation des résultats Budget annexe centre aquatique

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-118-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le budget annexe centre aquatique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2022 ;

CONSIDERANT que l'affectation des résultats doit être conforme aux règles définies par l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales.

Propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessous :

616-CENTRE AQUATIQUE			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	463 991,42 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	0,00 €	-100 695,80 €	-100 695,80 €
Excedent d'exploitation reporté (B=FR002)			564 687,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	7 109 299,44 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	0,00 €	-406 251,12 €	-406 251,12 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			7 515 550,56 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépense:	0,00 €	-210 572,00 €	-210 572,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			6 898 727,44 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			- €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			463 991,42 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2022 comme présenté ci-dessus ;
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-118-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-119

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Taux d'imposition pour l'année 2023

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-119-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Il convient de procéder au vote des taux des impôts locaux pour l'année 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de voter des taux identiques à ceux de l'année 2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2022,
- **Vote** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti	3.57 %
Taxe sur le foncier non bâti	11.97 %
Cotisation foncière des entreprises	24.74 %
THRS « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	3.62 %

- **Dit** que le taux CFE reste identique à celui de 2022, le taux mis en réserve est de 0.08 %,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-120

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-120-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Il convient de procéder au vote des taux de la TEOM pour l'année 2023.

Les bases prévisionnelles sont les suivantes :

Zone de perception	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux 2022	Produits attendus 2023
Zone unique	41 839 407 €	9.31 %	3 895 248 €

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le taux de la TEOM pour l'exercice 2023, à 9.31%.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Fixe** le taux de la TEOM sur le territoire de Bugey-Sud à 9.31% pour l'exercice 2023,
- **Décide** que le total du produit attendu sera intégré dans le budget annexe « gestion des déchets »,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-120-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-121

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 49
Votants : 53

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations - Fixation du produit de la taxe attendu pour 2023

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Chaignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant : Pascal REVERI

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-121-DE
Date de réception : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Belley	CHEVAT Jacques	
Culoz-Béon	LE CERF Céline	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir à Xavier VINCENT
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Vongnes	GUILLON Pascale	

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement,
Vu l'article L. 213-12 du Code de l'Environnement,
Vu l'article 1379 du Code général des impôts,
Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts,
Vu le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 arrêté par le préfet de Bassin le 03 décembre 2015,
Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Département de l'Ain approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2016,
Vu les délibérations n°D-2017-137 du 19 octobre 2017 et n°D-2018-86 du 12 juin 2018 portant modifications statutaires, notamment intégration de la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2017,
Vu la délibération n° D-2021-101 instaurant la taxe GEMAPI à compter de 2022,
Considérant qu'il convient de délibérer pour fixer le montant de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques pour 2023, en sachant que ce montant reste inchangé par rapport à 2022,

A compter du 01/01/2023, il est proposé d'appeler un produit de la taxe à hauteur de 350 000 € afin de répondre à une forte demande des communes, concrétiser l'ambition environnementale de la CCBS et assurer le paiement des cotisations syndicales SHR (Syndicat du Haut Rhône) et du SYDCEHR (Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Crues du Haut Rhône).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 350 000 € pour l'année 2023,
- **Prend** acte que ce montant sera repris par les inscriptions budgétaires au budget primitif annexe GEMAPI 2023 de la CCBS,
- **Autorise** madame la présidente à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-121-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-122

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget principal

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-122-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget principal présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget principal de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 703 917.01 €	20 703 917.01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 463 095.25 €	8 463 095.25 €
TOTAL	29 167 012.26 €	29 167 012.26 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-122-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-123

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Gestion des déchets

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-123-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Gestion des déchets présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Gestion des déchets de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Gestion des déchets pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 335 827.09 €	6 335 827.09 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 414 007.20 €	1 414 007.20 €
TOTAL	7 749 834.29 €	7 749 834.29 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-123-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-124

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe GEMAPI

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-124-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe GEMAPI présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	529 469.00 €	529 469.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 646 080.49 €	1 646 080.49 €
TOTAL	2 175 549.49 €	2 175 549.49 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-124-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-125

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe SPANC

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-125-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe SPANC présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe SPANC de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE SPANC 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	131 563.71 €	131 563.71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	199 712.38 €	199 712.38 €
TOTAL	331 276.09 €	331 276.09 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-125-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-126

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Maisons médicales

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-126-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Maisons médicales présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Maisons médicales de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Maisons médicales pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	221 100.00 €	221 100.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	130 000.00 €	130 000.00 €
TOTAL	351 100.00 €	351 100.00 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-127

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 65
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Camping site du lac

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-127-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Camping site du lac présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Camping site du lac de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Camping site du lac pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE CAMPING SITE DU LAC 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	123 200.00 €	123 200.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	692 578.84 €	692 578.84 €
TOTAL	815 778.84 €	815 778.84 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-127-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-128

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Port de plaisance

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-128-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Port de plaisance présenté pour l'exercice 2023.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Port de plaisance de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Port de plaisance pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	170 000.00 €	170 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	183 000.00 €	183 000.00 €
TOTAL	353 000.00 €	353 000.00 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-129

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe ADS

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-129-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe ADS présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe ADS de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe ADS pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ADS 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	499 124.63 €	499 124.63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 600.00 €	27 600.00 €
TOTAL	526 724.63 €	526 724.63 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-129-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-130

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Actipôle

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-130-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Actipôle présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Actipôle de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Actipôle pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ACTIPOLE 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	509 000.00 €	509 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	183 441.86 €	183 441.86 €
TOTAL	692 441.86 €	692 441.86 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-130-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-131

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe AR OROFUSION

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-131-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Atelier relais OROFUSION présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Atelier relais OROFUSION de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Atelier relais OROFUSION pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS OROFUSION 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 233.96 €	61 233.96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	100 059.00 €	100 059.00 €
TOTAL	161 292.96 €	161 292.96 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-131-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-132

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Atelier Relais La Bussière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-132-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Atelier relais La Bussière présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Atelier relais La Bussière de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Atelier relais La Bussière pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS LA BUSSIÈRE 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 000.00 €	15 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	224 108.75 €	224 108.75 €
TOTAL	239 108.75 €	239 108.75 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-132-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-133

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Atelier Relais Ousson Nord

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-133-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Atelier relais Ousson Nord présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Atelier relais Ousson nord de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Atelier relais Ousson nord pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS OUSSON NORD 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	164 872.23 €	164 872.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	70 252.27 €	70 252.27 €
TOTAL	235 124.50 €	235 124.50 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-133-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-134

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe ZAC de la Picardière

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLAUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-134-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe ZAC de la Picardière présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC de la Picardière de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC de la Picardière pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PICARDIERE 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 064 921.05 €	1 064 921.05 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 004 421.05 €	1 004 421.05 €
TOTAL	2 069 342.10 €	2 069 342.10 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-134-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-135

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe ZA Pré du pont

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-135-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe ZA Pré du pont présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe ZA Pré du pont de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe ZA Pré du pont pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA PRE DU PONT 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	123 461.92 €	123 461.92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	123 461.92 €	123 461.92 €
TOTAL	246 923.84 €	246 923.84 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-135-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-136

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Centre aquatique

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-136-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du compte administratif 2022 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Centre aquatique présenté pour l'exercice 2023, excédentaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

PRECISE que les crédits votés en dépense de la section d'investissement sont destinés à couvrir le solde des études de maîtrise d'œuvre et le reversement aux services fiscaux de la TVA déduite sur les études de maîtrise d'œuvre, publications, ...

PRECISE que le budget est proposé en déséquilibre en vue d'une délibération de clôture de ce même budget.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Centre aquatique de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	70 100.00 €	463 991.92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	564 572.00 €	7 265 599.44 €
TOTAL	634 672.00 €	7 729 590.86 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-137

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Eau

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-137-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe EAU présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe EAU de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe EAU pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 438 404.23 €	5 438 404.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 599 126.29 €	2 599 126.29 €
TOTAL	8 037 530.52 €	8 037 530.52 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-137-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-138

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Approbation du budget primitif 2023 Budget annexe Assainissement

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-138-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors du conseil communautaire du 16 mars 2023 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU le projet de budget primitif du budget annexe Assainissement présenté pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud pour l'exercice 2023 et de voter les crédits qui y sont inscrits :
 - o Au niveau du chapitre, pour la section d'investissement.
 - o Au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement.
- **Décide** d'adopter le budget primitif du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 700 000.00 €	3 700 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 796 848.00 €	1 796 848.00 €
TOTAL	5 496 848.00 €	5 496 848.00 €

- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-138-BF
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-139

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Vote des subventions aux associations et autres organismes

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-139-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 65 (A+B+C+D)		900 954,97 €
657-Subvention de fonctionnement versée aux associations (A)		290 749,97 €
6574- Subvention de fonctionnement versée aux associations		290 749,97 €
SPORT		29 400,00 €
Ain Bugey Valromey Tour : course	Sport	13 000,00 €
Ain Bugey Valromey Tour : sponsoring	Sport	9 000,00 €
UCCB - sponsoring	Sport	500,00 €
Cyclo Bugey - Randonnées des lacs en Bugey	Sport	1 000,00 €
Les Intenses Sessions- Hivernal Retord Trail	Sport	2 000,00 €
Association Sportive du lycée de Belley (formation BNSSA à destination des élèves du lycée)	Sport	900,00 €
CDCO championnat de France d'Orientalion	Sport	2 000,00 €
Valromey cyclo "la valromeysanne"	Sport	1 000,00 €
TOURISME CULTURE PATRIMOINE		22 000,00 €
Les frères Serpollet	Culture	1 000,00 €
Bugey Sud Actif- les mardis spectacles	Culture	1 000,00 €
Théâtre de la Chrysalide - La Chrysalide en Bugey"	Culture	2 000,00 €
Engrangeons la musique	Culture	500,00 €
Cercle amical de Songieu - "Fouilles Chateauneuf"	Patrimoine	500,00 €
Brass at Home - Festival Bugey en Musique	Culture	1 500,00 €
Val'Muse -Résidence	Culture	6 000,00 €
Observatoire Astronomie Nature du Valromey -La Nuit des étoiles	Culture	2 000,00 €
Obatala : Microfolies	Culture	3 000,00 €
Ecole de musique de l'Arène : concert de flûtes	Culture	500,00 €
Musique en Bugey	Culture	1 000,00 €
Blick Photographies	Culture	1 000,00 €
Chantelouve - concerts "si on dansait"	Culture	500,00 €
Le jardin des plans : jardin botanique	Patrimoine	1 000,00 €
Basses en Bugey	Culture	500,00 €
ECONOMIE ET AGRICULTURE		93 153,81 €
Initiative Bugey -"Participation créateurs et repreneurs d'entreprises"	Economique	41 500,00 €
Bugey Développement Salon Smile	Economique	15 000,00 €
Bugey Développement "Bugey expo"	Economique	15 000,00 €
CAE "La Batisse "	Economique	2 521,00 €
SOLIDARITE PAYSANS RHONE ALPES	Agriculture	450,00 €
AFOCG 01- "l'Ain de ferme en ferme"	Agriculture	500,00 €
ADDEAR -projet d'animation local via LEADER 2023-2024	Agriculture	2 520,00 €
Groupement de défense sanitaire de l'Ain (GDS) lutte frelons asiatiques	Agriculture	6 238,00 €
Comices agricoles Hotonnes	Agriculture	200,00 €
Association pisciculture Chazey-Bons : 1ère phase requalification du site	Agriculture	4 224,81 €
Syndicat jeunes agriculteurs de l'Ain - Fête de l'agriculture Ceyzérieu	Agriculture	5 000,00 €



MOBILITE		15 000,00 €
LUSIE 01 : mobilité solidaire	Mobilité	15 000,00 €
SOCIAL		124 252,00 €
ADAPA	Social	22 356,00 €
ADMR VALROMEY	Social	5 400,00 €
ADMR BELLEY		7 979,00 €
AIN DOMICILE SERVICE	Social	5 400,00 €
Mission Locale jeunes (Délib 13/10/2022 convention 1,20 €/habitant)	Social	40 707,00 €
SCOP GO ON (action politique de la Ville primo arrivants)(actions de formations compétences clés Français Langue Etrangère)	social	10 800,00 €
ADSEA 01 (action politique de la ville : animation prévention primaires)	social	3 000,00 €
ADSEA 01 (action politique de la ville : participation prévention primaire (convention 2020 à 2022))	social	20 000,00 €
Association du conseil citoyen quartiers prioritaires (fonctionnement + cantine des découvertes)	social	1 000,00 €
Compagnie le Fil de Soie (La route des épices - déambulation participative sur échasses)	social	1 000,00 €
Compagnie Comme un arbre créations (La mère des arbres en balade)	social	1 000,00 €
CIDFF (permanences d'accès aux droits)	social	500,00 €
Fédération des centres sociaux de l'Ain : action politique de la ville : accompagnement du Conseil citoyen	social	500,00 €
AFI (Association Formation Ingénierie) action politique de la ville : coordination linguistique	social	1 000,00 €
ALFA 3A - Clauses sociales sur le territoire dans les marchés publics (convention du 23/06/2020 - subvention 3 610 €/an - rappel 3 ans	social	3 610,00 €
POLITIQUE DE L'HABITAT - PCAET OPAH		6 944,16 €
Association Tremplin (SIAO) (action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : convention 2020 à 2022)	Politique habitat	3 444,16 €
ADIL de l'Ain (information sur le logement)	Politique habitat	3 500,00 €
657-Subvention de fonctionnement versée aux organismes (B)		450 508,00 €
65737- Subvention de fonctionnement versée aux autres établissements publics		425 885,00 €
Office de tourisme Bugey Sud	Tourisme	355 000,00 €
EID (Maison du marais de Lavours)	Environnement	66 385,00 €
EID (Maison du marais de Lavours) : exposition temporaire 203-2024 "Nos voisins sauvages"	patrimoine	4 500,00 €
65733- Subvention de fonctionnement versée au Département		18 123,00 €
Département de l'Ain subvention poste éducateur (convention prévention spécialisée 2023-2024)	Social	18 123,00 €
657348 - Subvention aux collectivités		6 500,00 €
Ville de Belley : Les Epicuriennes de Belley - festival de la gastronomie	Patrimoine	6 000,00 €
Ville de Belley : festival melimomes dans quartier prioritaire	social	500,00 €
655- Contributions (C)		159 697,00 €
65548 - autres contributions		26 378,00 €
CC HAUT BUGEY AGGLOMERATION - Dispositif replantation forestière (convention 2020-2023)	Agriculture et Forêt - PAAT	18 000,00 €
SEMA - Contribution plan pastoral de 2022 à 2026	PAAT	8 378,00 €
6557 - contribution politique de l'habitat		133 319,00 €
DPT 01	Polique habitat	5 692,00 €
OPAH : convention avec ANAH	Polique habitat	127 627,00 €

014- Atténuation de produits (D)		57 070,00 €
---	--	--------------------

7398 Reversement, restitutions et prélèvement divers		57 070,00 €
Office de tourisme Bugey Sud (reversement taxe de séjour)	cult	57 070,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-139-DF
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023



2 -SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES

TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 204 (A+B+C+D)		574 093,00 €
2041582- Subvention d'équipement aux organismes publics (A)		108 209,00 €
ECONOMIE		108 209,00 €
SIEA : extension réseau fibre (convention 2020 -2035)	ECONOMIE	108 209,00 €
2041512- Subvention d'équipement aux organismes publics (B)		14 000,00 €
ECONOMIE		14 000,00 €
Siea : branchement ZA GALLAY	ECONOMIE	14 000,00 €
2041632- Subvention d'équipement établissement rattaché (C)		300 000,00 €
Tourisme		300 000,00 €
Budget camping site du lac de Virieu : aménagement réhabilitation lac	Tourisme	300 000,00 €
20422- Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (D)		151 884,00 €
ECONOMIE / OPAH		151 884,00 €
Soutien aux entreprises (conventions)	ECONOMIE	75 000,00 €
redynamisation de Belley et réaménagement du centre ville (conventions)	Politique de l'habitat OPAH	76 884,00 €

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le versement des subventions aux associations et organismes divers comme présenté ci-dessus au titre de l'exercice 2023.
- **Autorise** Madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-139-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-140

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Vote des subventions et avances aux budgets annexes

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-140-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur présente au conseil communautaire les subventions versées et les avances réalisées du budget principal vers les budgets annexes pour l'exercice 2022 ;

Pour l'exercice 2023, après examen des besoins pour l'équilibre des budgets annexes, il est proposé d'approuver les subventions à verser et les avances consenties par le budget principal comme indiqué ci-dessous :

SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Subventions de fonctionnement du budget principal aux budgets annexes	article du budget principal	article du budget annexe	Budget primitif 2022	versement 2022	Budget primitif 2023 - Prévisionnel
ZAC PICARDIERE	6521	774	63 030,00 €	13 164,30 €	133 331,20 €
CAMPING SITE DU LAC DE VIRIEU	6521	7552	126 200,00 €	32 800,00 €	120 000,00 €
PORT PLAISANCE	6521	7552	170 357,00 €	117 500,00 €	111 000,00 €
MAISONS MEDICALES	6521	7552	79 453,00 €	30 800,00 €	70 000,00 €
ACTIPOLE	6521	7552	28 200,00 €	- €	168 000,00 €
GEMAPI	6521	7552	- €	- €	- €
TOTAL			467 240,00 €	194 264,30 €	602 331,20 €

Subvention d'investissement du budget principal au budget annexe	article du budget principal	article du budget annexe	Budget primitif 2022	réalisation 2022	Budget primitif 2023 - Prévisionnel
Camping site du lac	2041632	13151	- €	- €	300 000,00 €

AVANCES DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

Avances du budget principal aux budgets annexes	article du budget principal	article du budget annexe	Propositions budget primitif 2022	réalisation 2022	Budget primitif 2023 - Prévisionnel
TOTAL			- €	- €	- €

Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal	article du budget principal	article du budget annexe	Budget primitif 2022	réalisation 2022	Budget primitif 2023 - Prévisionnel
ZAC PICARDIERE	276351	168751	197 478,74 €	44 290,19 €	429 331,20 €
ZA EN SAUVY	27638	1678	22 710,80 €	22 710,80 €	- €
TOTAL			220 189,54 €	67 000,99 €	429 331,20 €



REVERSEMENT D'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

Reversement des budgets annexes au budget principal	article du budget principal	article du budget annexe	Budget primitif 2022	réalisation 2022	Budget primitif 2023 - Prévisionnel
ZA en Sauvy (clôturé au 31/12/2022)	7551	6522	25 862,20 €	25 862,20 €	- €

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions présentées ci-dessus,
- **Autorise** madame la présidente à inscrire dans les budgets primitifs 2023 les montants nécessaires à l'équilibre des budgets annexes,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-141

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Changement de l'objet de l'emprunt Centre aquatique

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-141-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU la délibération D-2016-181 relative à la réalisation d'un emprunt pour le projet centre aquatique ;

VU le choix du conseil communautaire lors de sa séance du 08/09/2022 d'arrêter le projet de construction du centre aquatique (consigné dans le procès-verbal) ;

VU la nécessité de changer l'objet de l'emprunt N° 241 74 92 en vue de la prochaine clôture du budget annexe centre aquatique par voie d'avenant entre la banque Crédit Agricole et la CCBS ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU le budget primitif du budget annexe Centre aquatique adopté en date du 06 Avril 2023 pour l'exercice 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le changement de l'objet,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-142

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Clôture du budget annexe Centre aquatique au 30 06 2023

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-142-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU le budget primitif du budget annexe Centre aquatique adopté en date du 06 Avril 2023 pour l'exercice 2023 ;

PROPOSE de clôturer le budget annexe centre aquatique au 30 juin 2023 ;

PRECISE que le conseil communautaire devra délibérer ultérieurement afin de transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la CCBS, une fois les écritures de régularisation effectuées ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** de clôturer le budget annexe centre aquatique au 30 06 2023,
- **Autorise** la régularisation de la TVA avec les services fiscaux,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-143

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Clôture du budget annexe atelier relais La Bussière au 30 06 2023

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-143-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023 ;

VU le budget primitif du budget Atelier-relais la Bussière adopté en date du 06 Avril 2023 pour l'exercice 2023 ;

PROPOSE de clôturer le budget annexe Atelier-relais la Bussière au 30 juin 2023, sous réserve de l'encaissement par la CCBS de la totalité du solde de la créance de 80 000 € due par la SCI la Bussière ;

PRECISE que le conseil communautaire devra délibérer ultérieurement afin de :

- **Transférer** les excédents de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la CCBS, une fois les écritures de régularisation effectuées,
- **Restituer** les provisions retenues sur les attributions de compensation des communes de l'ex-CC du Valromey d'un montant de **16 161.24 € par an soit 96 967.44 € pendant 6 ans**. Ce point fera l'objet d'une réunion CLECT en cours d'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité,

Par 54 voix POUR et 2 voix CONTRE (messieurs André BOLON et Claude JUILLET) :

- **Décide** de clôturer le budget annexe Atelier-relais La Bussière au 30 06 2023,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-144

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Liste des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-144-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le principe de l'annualité budgétaire ;

Il est autorisé aux collectivités et/ou EPCI d'utiliser :

- La technique de l'inscription de la totalité de la dépense la 1ère année puis de procéder par report d'une année sur l'autre du solde.
- La technique de l'échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.
Cette technique permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.
Il est rappelé que les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
Il est rappelé que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagements correspondantes

Considérant que l'opération « la réalisation du siège communautaire » est inscrite dans le plan d'équipement pluriannuel de la CCBS et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années 2022 à 2026 ;

Considérant que l'opération « la réalisation de la voie verte Cressin Rochefort Culoz » est inscrite dans le plan d'équipement pluriannuel de la CCBS et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années 2023 à 2025 ;

Considérant que l'opération « la requalification du site de la cascade de Glandieu » est inscrite dans le plan d'équipement pluriannuel de la CCBS et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années 2023 à 2024 ;

Considérant que l'opération « OPAH » est inscrite dans le plan d'équipement pluriannuel de la CCBS et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années 2023 à 2025 ;

Considérant que l'opération « Aire d'accueil grand passage » est inscrite dans le plan d'équipement pluriannuel de la CCBS et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années 2023 à 2024 ;

Considérant que l'opération « Requalification du site du Marais de Lavours » est inscrite dans le plan d'équipement pluriannuel de la CCBS et que sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années 2023 à 2024 ;

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Décide** de la modification de l'autorisation de programme de la délibération D-2022-48 libellé **2022AP01-Bâtiment siège** pour un montant total de **5 500 000 €** et de répartir les crédits comme précisé ci-après dans le tableau,
- **Décide de** la création d'une autorisation de programme libellé **2023AP01-Voie verte Cressin Culoz** d'un montant total de **1 260 000 €** et de répartir les crédits comme précisé ci-après dans le tableau,
- **Décide** de la création d'une autorisation de programme libellé **2023AP02-Aménagement cascade de Glandieu** d'un montant total de **1 560 000 €** et de répartir les crédits comme précisé ci-après dans le tableau,
- **Décide** de la création d'une autorisation de programme libellé **2023AP03-OPAH d'un montant de 345 975 €** et de répartir les crédits comme précisé ci-après dans le tableau,



- Décide de la création d'une autorisation de programme libellé **2023AP03-Aire de grand passage de 850 000 €** et de répartir les crédits comme précisé ci-après dans le tableau,
- Décide de la création d'une autorisation de programme libellé **2023AP05-Maison Marais d'un montant de 1 075 000 €** et de répartir les crédits comme précisé ci-après dans le tableau,

N°	Programmes	Durée du programme	Autorisation de programme	Crédit de Paiement 2022	Crédit de Paiement 2023	Crédit de Paiement 2024	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	TOTAL
2022AP01	Bâtiment Siège	5 ans	5 500 000,00 €	29 544,00 €	1 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	470 456,00 €	5 500 000,00 €
2023AP01	Voie verte Cressin Rochefort Culoz	3 ans	1 260 000,00 €	- €	150 000,00 €	800 000,00 €	310 000,00 €	- €	1 260 000,00 €
2023AP02	Requalification de la cascade glandieu	2 ans	1 560 000,00 €	- €	780 000,00 €	780 000,00 €	- €	- €	1 560 000,00 €
2023AP03	OPAH	3ans	345 975,00 €	- €	76 884,00 €	134 545,50 €	134 545,50 €	- €	345 975,00 €
2023AP04	Aire de grand passage	3 ans	850 000,00 €	- €	175 000,00 €	675 000,00 €	- €	- €	850 000,00 €
2023AP05	Requalification du site du marais de lavours	2 ans	1 075 000,00 €	- €	245 000,00 €	100 000,00 €	365 000,00 €	365 000,00 €	1 075 000,00 €
			10 590 975,00 €	29 544,00 €	2 426 884,00 €	4 489 545,50 €	2 809 545,50 €	835 456,00 €	10 590 975,00 €

- Autorise madame la présidente à inscrire les crédits pour les années concernées et à retracer leur suivi dans les annexes budgétaires,
- Autorise madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-145

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Mise en place d'une convention de créances relative au transfert de compétences eau et assainissement

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Chaignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant : Pascal REVERI

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-145-DE
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement, il était précisé, dans la délibération en date du 17-11-2022 relative aux transferts de résultats, qu'une autre délibération serait prise pour la mise en place d'une convention de créances.

En effet, les communes qui exerçaient les compétences jusqu'au 31-12-2022 pouvaient être amenées à avoir des charges à supporter postérieurement au transfert telles que les redevances agence de l'eau, les créances irrécouvrables...

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 17-11-2022 relative au transfert des résultats des budgets annexes eau et assainissement des communes dans le cadre du transfert de compétences à la communauté de communes Bugey-Sud,

VU l'avis de la commission des finances en date du 21 mars 2023,

PROPOSE le projet de convention annexé à cette délibération,

PRECISE que seules les communes ayant délibéré dans le sens d'un transfert des résultats signeront la convention avec la CCBS,

PRECISE que la CCBS s'acquittera des redevances dues à l'agence de l'eau pour l'ensemble des communes,

PRECISE que les communes n'ayant pas transféré leurs résultats se retrouveront dans un cas assimilé à de l'enrichissement sans cause puisque les produits des redevances à l'agence de l'eau sont dans leurs résultats,

PRECISE que la CCBS émettra des titres aux communes n'ayant pas transféré pour remboursement de la part relative aux redevances agence de l'eau,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité,

Par 54 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (madame Isabelle ROUX et monsieur Claude JUILLET) :

- **Approuve** la proposition de convention,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



Signature of Pauline Godet, President of the Communauté de communes Bugey-Sud (Ain).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-145-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-146

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Remboursement heures de voirie effectuées par le personnel communal en 2022 aux communes

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Chaignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant : Pascal REVERI

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-146-DE
Date de réception : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Conformément à ses statuts, la communauté de communes Bugey-Sud exerce la compétence voirie sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} avril 2014,

La CLECT n° 2015-5 du 3 décembre 2015 a validé l'ajustement des budgets voirie de fonctionnement et d'investissement, suite à la rencontre individuelle des communes pour vérifier la cohérence des heures de voirie déclarées et entériner les besoins exprimés de chaque commune,

À la suite de l'intégration des communes de l'ex-CC du Valromey, la CLECT n° 2017-2 du 21 septembre 2017 a validé l'ajustement des budgets voirie de fonctionnement et d'investissement des communes de l'ex-CC du Valromey,

Considérant que les communes financent à travers les attributions de compensation les heures de voirie communale classée effectuées par leur personnel communal,

Au vu des déclarations d'heures effectuées par les communes,

Il est proposé que soit versé à ce titre, à chaque commune les soldes restants dus pour l'année 2022 comme suit :



CCBS remboursement aux communes des heures réalisées par leur service voirie pour l'année 2022 (sur la voirie communale classée) conventions

communes	Synthèse heures de voirie à 40 €	ANNEE 2022		
		Cumul versé au titre de 2022	Régularisation solde à verser	TOTAL
AMBLEON	3 200,00 €	1 680,00 €	1 520,00 €	3 200,00 €
ANDERT CONDON	8 000,00 €	5 600,00 €	2 400,00 €	8 000,00 €
ARBOYS-EN-BUGEY	17 600,00 €	12 320,00 €	5 280,00 €	17 600,00 €
ARMIX		0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTEMARE	14 000,00 €	7 350,00 €	6 650,00 €	14 000,00 €
ARVIERE EN VALROMEY	23 600,00 €	12 390,00 €	11 210,00 €	23 600,00 €
BELLEY	180 000,00 €	63 000,00 €	117 000,00 €	180 000,00 €
BEON	5 200,00 €	5 200,00 €	0,00 €	5 200,00 €
BREGNIER CORDON	24 000,00 €	4 200,00 €	19 800,00 €	24 000,00 €
BRENS	24 120,00 €	24 120,00 €	0,00 €	24 120,00 €
CEYZERIEU	49 120,00 €	25 788,00 €	23 332,00 €	49 120,00 €
CHAMPAGNE EN VALROMEY	16 720,00 €	8 778,00 €	7 942,00 €	16 720,00 €
CHAZEY BONS (avec Pugieu)	57 200,00 €	40 040,00 €	17 160,00 €	57 200,00 €
CHEIGNIEU LA BALME		0,00 €	0,00 €	0,00 €
COLOMIEU	4 800,00 €	840,00 €	3 960,00 €	4 800,00 €
CONTREVOZ	18 000,00 €	6 300,00 €	11 700,00 €	18 000,00 €
CONZIEU	8 800,00 €	6 160,00 €	2 640,00 €	8 800,00 €
CRESSIN ROCHEFORT	13 120,00 €	13 120,00 €	0,00 €	13 120,00 €
CULOZ	34 160,00 €	17 934,00 €	16 226,00 €	34 160,00 €
CUZIEU	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
FLAXIEU			0,00 €	0,00 €
GROSLEE SAINT BENOIT	20 040,00 €	20 040,00 €	0,00 €	20 040,00 €
HAUT VALROMEY	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
IZIEU	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
LA BURBANCHE			0,00 €	0,00 €
LAVOURS	2 000,00 €	1 050,00 €	950,00 €	2 000,00 €
MAGNIEU-SAINT CHAMP	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
MARIGNIEU			0,00 €	0,00 €
MASSIGNIEU DE RIVES	24 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
MURS GELIGNIEUX	6 000,00 €	4 200,00 €	1 800,00 €	6 000,00 €
PARVES ET NATTAGES	60 000,00 €	31 500,00 €	28 500,00 €	60 000,00 €
PEYRIEU	26 040,00 €	26 040,00 €	0,00 €	26 040,00 €
POLLIEU			0,00 €	0,00 €
PREMEYZEL	4 800,00 €	3 360,00 €	1 440,00 €	4 800,00 €
ROSSILLON	6 400,00 €	4 480,00 €	1 920,00 €	6 400,00 €
RUFFIEU	5 200,00 €	3 640,00 €	1 560,00 €	5 200,00 €
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	8 000,00 €	4 200,00 €	3 800,00 €	8 000,00 €
SAINT MARTIN DE BAVEL	12 000,00 €	2 100,00 €	9 900,00 €	12 000,00 €
TALISSIEU	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
VALROMEY SUR SERAN	68 400,00 €	23 940,00 €	44 460,00 €	68 400,00 €
VIRIEU LE GRAND	16 000,00 €	2 800,00 €	13 200,00 €	16 000,00 €
VIRIGNIN	28 000,00 €	19 600,00 €	8 400,00 €	28 000,00 €
VONGNES			0,00 €	
	856 520,00 €	493 770,00 €	362 750,00 €	856 520,00 €

Accusé de réception en préfecture
367-250406-20230406-856520
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023



Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Accepte** de rembourser aux communes membres, le solde des heures de voirie effectuées par leur personnel communal au titre de l'exercice 2022, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **Autorise** madame la présidente à émettre les mandats correspondants et signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-146-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-147

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Demande de subvention - Association de la pisciculture de Chazey-Bons

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal REVERT**

Acte rendu exécutoire en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-147-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

La Fédération de Pêche de l'Ain actuellement propriétaire et gestionnaire de la pisciculture de Chazey-Bons a émis le souhait de s'en séparer en 2022 (site de 8 ha).

Cette activité compte 3 salariés qui travaillent aujourd'hui pour assurer la production d'espèces piscicoles.

Afin d'assurer la continuité de cette activité et de maintenir des emplois, un consortium de plusieurs acteurs au premier rang desquels la Compagnie nationale du Rhône (CNR) s'est réunie afin de prévoir un rachat du site, la mise en place d'une nouvelle structure qui puisse accueillir l'activité et procéder aux investissements de modernisation nécessaires.

Aujourd'hui la pisciculture de Chazey-Bons dispose d'infrastructures vétustes, dysfonctionnelles faute d'investissement depuis de nombreuses années.

Le projet vise à financer les études de faisabilité et assurer la bonne continuité de l'activité piscicole par des investissements de nature « urgente » pour le bon entretien du site et de la production ainsi qu'un programme d'investissement plus conséquent à partir de 2024.

L'association a présenté son projet de remise en état du site auprès du programme LEADER, du groupe d'action local Bugey, porté par la communauté de communes Bugey-Sud (CCBS), lors du comité du 24 janvier 2023.

Le projet de remise en état est éligible au titre de la fiche action 2 du programme « Développer les potentiels du territoire Bugey ».

Il est proposé que les partenaires du projet que sont la CNR, le Conseil Département de l'Ain et la CCBS, participent à ce projet à part égale pour un montant de 4 224,81 € pour chaque entité.

Il est proposé au conseil communautaire de voter la subvention de 4 224,81 € en faveur de l'association de la pisciculture de Chazey-Bons sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Coût de l'opération (TTC)	52 810,11 €	Eligible	52 810,11 €	100%
Matériel aquacole	5 715,48 €	Subvention LEADER	33 798,47 €	64%
Etude de faisabilité "amélioration de	16 380,00 €	Co financement public: Conseil départemental de l'Ain (CD01)	4 224,81 €	8%
Mur de clôture	17 244,67 €	Co financement public: Communauté de commune Bugey Sud (CCBS)	4 224,81 €	8%
Eclairage/Electricité laboratoire	4 745,96 €	Autre financement: Compagnie Nationale du Rhône (CNR)	4 224,81 €	8%
Epareuse tracteur	8 724,00 €	Autofinancement	6 337,21 €	12%

VU l'exposé du rapporteur, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement présenté,
- **Autorise** madame la présidente à solliciter les subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et/ou des autres financeurs,



- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La présidente,
Pauline GODET**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23
Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@cbugeysud.com
www.cbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-147-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission en sous-préfecture le :
- Affichage le :

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 06/04/2023**

Délibération n° : D-2023-148

Le 06/04/2023 à 18 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de madame Pauline GODET.

Nombre de Membres :

En exercice : 66
Présents : 50
Votants : 56

Date de convocation : 29 mars 2023

Secrétaire de séance : Serge BAL

OBJET : Demande de subvention - Aire de jeux du lac de Virieu Le Grand

Présents :

Ambléon	BIONDA Annie	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	Pouvoir à Marcel BANDET
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DA COSTA Angélica	
Belley	DELPON Annie	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	Pouvoir à Annie CLUZEL
Belley	ROUX Pierre	
Belley	ROZIER Marie Christine	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Chazey Bons	FORT Bruno	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	

Suppléant **Pascal BEVERT**

Acte rendu exécutoire en sous-préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-148-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023



Colomieu	IMBERT Régis	
Conzieu	PEZANT Pascal	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Culoz-Béon	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz-Béon	FELCI Claude	
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Pouvoir à Franck ANDRÉ MASSE
Culoz-Béon	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	Suppléant Jean LAFOUCRIÈRE
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliu	BRUN Jean Philippe	
Rossillon	BOUVIER Georges	Suppléant Jean Yves COUILLOUD
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	Pouvoir à Xavier VINCENT
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	

Excusés

Andert et Condon	MARTINAT Francine
Belley	CHEVAT Jacques
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Vongnes	GUILLON Pascale

Absents

Belley	BOUTTEMY Anaïs
Belley	RODRIGUEZ Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick



Le rapporteur expose :

Le site du lac de Virieu le Grand est un site de compétence communautaire se composant d'une vaste plage, de zones de jeux (Beach volley, terrain de pétanque et tables de ping-pong) et de pique-nique ombragé.

Le lac et les zones humides de Virieu le Grand / Chazey-Bons sont labellisés Espace Naturel Sensible. Ils constituent les vestiges d'un ancien lac qui occupait toute la dépression dans laquelle ils sont situés. Des marais se sont développés tout autour. Ces espaces présentent de forts enjeux écologiques et paysagers et constituent un patrimoine naturel exceptionnel.

Ce site, aménagé dans les années 1990, n'a pas connu de rénovation majeure. C'est pourquoi, la communauté de communes Bugey-Sud (CCBS) souhaite aujourd'hui réhabiliter le site (Pontons, aire de jeux, accessibilité, ...).

L'installation d'une nouvelle aire de jeux au lac de Virieu le Grand s'inscrit ainsi dans ce contexte global. Actuellement le site ne dispose plus d'aucune aire de jeux. Le projet consiste à l'implantation d'une nouvelle aire qui s'inscrit dans le cadre d'une requalification globale du site dont le coût total est estimé à 500 000 €.

La CCBS souhaite ainsi proposer une aire de jeux proposant des modules pour les 2 à 12 ans (balançoire, pyramide, toboggan, tyrolienne...).

Une demande de subvention auprès du programme européen LEADER a été déposée le 24 février 2023. Pour les autres travaux de requalification du site, un-financement auprès de l'État a été obtenu à hauteur de 146 000 € (FNADT plan avenir montagne), la Région et le Département seront sollicités.

Concernant la réalisation de l'aire de jeux, le plan de financement est le suivant :

Financements	Montants	
Financement européen LEADER sollicité (FEADER)	31 928,58 €	64%
Part de la CCBS dans le financement public	7 982,14 €	16 %
Autofinancement de la CCBS	9 977,68 €	20%
Total coût projet aire de jeux	49 888,40 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité,
Par 55 voix POUR et 1 voix CONTRE (madame Yvette VALLIN) :

- **Approuve** la réalisation d'une aire de jeux sur la base de loisirs du lac de Virieu-le-Grand,
- **Autorise** madame la présidente à solliciter les subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et/ou des autres financeurs,
- **Autorise** madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présidente,
Pauline GODET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré le 06/04/23

Pour copie conforme



Communauté de communes Bugey-Sud

34 Grande Rue - BP3 01301 BELLEY Cedex | Tél. 04 79 81 41 05 | accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

Accusé de réception en préfecture
001-200040350-20230406-D-2023-148-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023